



2018 DFA 23 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2017 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2017 et de comparer la gestion 2017 à la gestion 2016.

Le rapport financier présente par ailleurs, dans le détail, le budget qui a été alloué à chaque politique publique au cours de l'année passée. Ce rapport a pour but de garantir la transparence et l'accessibilité de l'information sur les dépenses et les recettes de la collectivité, en fonctionnement et en investissement.

I. Résultats comptables

A/ Le résultat comptable de la section d'investissement

Au cours de l'exercice 2017 les dépenses et les recettes d'investissement se sont donc exécutées de la manière suivante :

Mandats	2 023 183 952,61 €
Titres de recettes.....	2 150 743 297,99€
Résultat de l'exercice 2017 (excédent)	+ 127 559 345,38 €

L'excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2016 se présente donc comme suit :

Résultat au 31 décembre 2016 (déficit).....	- 96 757 076,71 €
Résultat propre à l'exercice 2017	+ 127 559 345,38 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (excédent)	+ 30 802 268,67 €

Cet excédent fera l'objet, après le vote par votre assemblée du compte administratif et de l'affectation du résultat, d'une reprise au budget supplémentaire de l'exercice 2018.

L'excédent d'investissement, d'un montant de 30 802 268,67 € ne permet pas de couvrir la totalité des restes à réaliser en investissement, d'un montant de 37 164 735,80 €, soit un besoin de financement d'un montant de 6 362 467,13 €.

Après constatation de l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement au résultat du compte, il sera proposé d'enregistrer un crédit de 6 362 467,13 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de ladite section.

B/ Le résultat comptable de la section de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2017, les dépenses et les recettes de fonctionnement se sont exécutées de la manière suivante :

Mandats	5 587 894 262,71 €
Titres de recettes.....	5 776 549 577,05 €
Résultat de l'exercice 2017 (excédent)	188 655 314,14 €

Le résultat reporté de l'exercice 2016 (après affectation à la section d'investissement) s'élevait à 143 839 435,17 €. Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2017 se présente donc comme suit :

Résultat reporté de 2016.....	143 839 435,17 €
Résultat propre de l'exercice 2017 (excédent)	188 655 314,14 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2017 (excédent).....	332 494 749,51 €

Il s'agit d'un résultat brut pour lequel il convient de décider d'une affectation. Je vous propose de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 6 362 467,13 €.

Après affectation à la section d'investissement, l'excédent d'un montant de 326 132 282,38 € est reporté en recettes de la section de fonctionnement (compte R002).

II. Exécution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement

Concernant l'exécution de la section d'investissement :

- les recettes réelles ont été recouvrées à hauteur de 88 % après intégration des produits de cessions des immobilisations constatés en fonctionnement, soit 151,8 M€ ;

- le taux de consommation des crédits réels atteint 85 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041), les titres émis s'élèvent à 663,3 M€ et les mandatements à 496,9 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2017 – incluant opérations réelles et les opérations d'ordre des chapitres 040 et 041 – est un excédent de 127,6 M€.

Concernant l'exécution de la section de fonctionnement :

- les recettes réelles (hors opérations d'ordre, cessions et résultat antérieur) ont été recouvrées à hauteur de 102 % ;
- le taux de consommation des crédits (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 97 % des crédits ouverts ;
- sur les opérations d'ordre (chapitre 042), les titres émis s'élèvent à 380,5 M€ et les mandatements à 547 M€ ;
- le résultat brut de l'exercice 2017 – incluant opérations réelles et d'ordre se solde par un excédent de 188,7 M€.

Le rapport financier consolide les comptes administratifs de la Ville et du Département et a pour but d'examiner les résultats de la gestion 2017 au regard de l'ensemble des crédits ouverts en 2017 et de comparer la gestion 2017 à la gestion 2016.

III. Opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2017

Les comptes mentionnés ci-dessous ont été mouvementés par opération d'ordre non budgétaire :

Compte 1021 : Débit 1 246 866,82 € et Crédit 185 411,31 € et il s'agit principalement :

- du transfert de la gestion des fonds des valeurs mobilières du legs ZADKINE à l'Établissement Public Paris Musées (EPPM) pour 1 096 336,52 € (en débit) ;
- du transfert de l'actif dans le cadre du transfert de compétence de la Préfecture de police à la Ville de Paris pour 185 411,31 € (en crédit).

Compte 1068 : Débit 42 767 782,25 € et Crédit 321 891,84 € et il s'agit :

- de la régularisation d'opérations antérieures à 2007 concernant le compte 232 « Immobilisations incorporelles en cours » qui n'ont pu être identifiées pour 42 767 782,25 € (en débit) ;
- de l'annulation des régularisations effectuées en 2016 pour permettre la comptabilisation du débet du 29 décembre 2016 pour 321 891,84 € (en crédit).

Les mouvements retracés dans les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de l'exercice 2017.

Tels sont les commentaires qu'appelle de ma part le compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017.

Vous trouverez en annexe les résultats par chapitre de vote ainsi qu'une présentation croisée par fonction.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil municipal